ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 12 Décembre 2019

Présents : MM. RIPPERT (Président), BERTHELOT, BOUVERAT, LECELLIER, LOPEZ, CORBIERE.
Excusé : M. CAZEAUX.

Mairie à CDTIS.

MAIRIE DE CAVAILLON : Demande de prolongation pour la dérogation suite aux travaux sur le stade PAGNETTI, et de l'utilisation des rencontres sur les stades Jean ROMAN et l'HIPPODROME pour les Jeunes.

*****

CDTIS à Mairie.

MAIRIE DE CAVAILLON : Dérogation prolongée jusqu'en Février 2020 suite travaux sur le stade PAGNETTI.
MAIRIE DE ROBION : Réunion d'information sur le dossier FAFA – Travaux stade DI MECO.
CHATEAURENARD : Visite de classement des stades PORROT le Lundi 16 Décembre 2019 à 10h00.

*****

CDTIS à CRTIS.

Courrier concernant des dossiers en instance de classement qui sont :
MORIERES l'annexe – SORGUES BADAFIER 1 – AVIGNON Pierre BAIZET 1

*****

CONTACTS TELEPHONIQUES.

MAIRIE DE NOVES : Renseignement sur le projet d'éclairage du stade de BOMPAS.

*****

DIVERS – INFORMATION

Modification du lieu des rencontres à PLAN D'ORGON : Toutes les rencontres se jouent sur le stade MUNICIPAL : surface de jeu : pelouse synthétique- adresse : Route du Stade 13750 – PLAN D'ORGON.

Président : M. Etienne RIPPERT ***Secrétaire de séance : M. Alain BERTHELOT***